



n° 14 - 15

Automne-Hiver

97 - 98

Journal Saisonnier de la *Locale Écolo*  de *Walhain*

DES FEMMES !

Editorial

Je suis chargé par les sympathiques et honorables membres qui composent notre locale Écolo (une des plus nombreuses, toutes proportions gardées, et des plus actives du Brabant Wallon, il faut que cela soit dit) d'écrire un éditorial commentant les principaux événements saisonniers de notre entité. Donc, sans aucune hésitation, vous pensez que dans une 14^{ème} tentative de dialogue, je vais aborder les inévitables et traditionnels sujets de divergence d'opinion entre l'opposition et la majorité (par exemple la démocratie et la participation citoyenne, mais il y en a d'autres), et les incontournables commentaires plus ou moins acides de la récente condamnation en cours d'appel de nos principaux édiles locaux pour cette affaire des chicanes à Perbais.

Et bien vous avez tout faux : pour commencer, malgré nos efforts, nous n'avons encore jamais eu l'occasion d'entamer un vrai dialogue, constructif, avec les autorités communales. Nous leur avons proposé de le faire par journaux interposés, mais par défaut de réponse, notre dialogue se résume toujours à un monologue. Ensuite, à vrai dire, nous craignons que toute attente dans ce sens soit vaine : le pouvoir majoritaire à Walhain s'est isolé, il s'est coupé de la population; n'ayant pas, à ses yeux, à se justifier, le dialogue ne l'intéresse donc pas. Enfin, si vous savez tous de quoi cet article sera fait, pourquoi l'écrire ? Donc, non, je ne retaperai pas sur le clou de la vraie démocratie, et non, je n'ironiserai pas non plus sur les démêlés de notre adversaire avec la Justice...



Le titre un tantinet accrocheur, je le concède, de cet éditorial est en fait un cri d'appel presque désespéré : alors qu'à Walhain, comme partout ailleurs, un homme sur deux est une femme (qui a dit cela ?), nous pouvons compter avec les doigts d'une main celles qui, dans nos villages, ont politiquement pris une place : une présidente du CPAS et quelques conseillères de la majorité ou de l'opposition... à qui nous rendons ici un hommage public. Il y en aurait encore bien l'une ou l'autre qui prend activement part dans quelque groupe politique local, mais après, c'est le désert... Alors que chaque formation politique est obligée par la loi de présenter une liste électorale avec une proportion déterminée hommes/femmes (c'est déjà révélateur qu'il soit, en la matière, nécessaire d'avoir une loi), on mesure deux travers : un *premier*, imputable aux partis politiques, qui consiste à « boucher les trous » d'une liste électorale n'importe comment, avec des personnes qui s'effacent quelques mois après mais qui peuvent, comme des pantins, resurgir aux prochaines élections. Dames ! Pouvez-vous accepter ce rôle de marionnettes ? Un *deuxième*, enfin, adressé en reproche (me sera-t-il un jour pardonné ?) à la grande majorité des femmes

qui ne s'intéressent pas assez activement à la vie politique communale. Je sais que l'on va dire que c'est de la faute des hommes, qui accaparent et n'accordent pas volontiers aux femmes cette place qui leur revient. On dira aussi que les femmes n'ont pas d'ambitions personnelles de conquête du pouvoir, comme les hommes, ou qu'elles sont plus sensibles et donc plus vite dégoûtées que les hommes politiques... C'est peut-être vrai, mais il n'en demeure pas moins que la gent féminine est trop largement sous représentée. Nous avons l'intime conviction qu'il s'agit d'une profonde erreur, et croyons fermement que tout irait bien mieux si nos mères, nos compagnes et, pourquoi pas, nos filles, donnaient plus souvent leurs avis. Et imposaient, en plusieurs domaines, une autre façon de faire de la politique...



Féministes, chez Écolo ? Oui, si cela veut dire qu'il faut redresser un équilibre défailant. Mais, moins que Jean Ferrat («la femme est l'avenir de l'homme»), nous pensons, nous, que femmes et hommes, c'est ensemble que nous devons partager les responsabilités pour l'édification du monde de demain.

Pierre Pochet

Un nouveau décret définissant les missions de l'école a été adopté au Parlement de la Communauté française. Pourquoi faire ? Il est bon, après les soubresauts qui ont bouleversé les écoles durant plusieurs années, de leur redonner confiance et une manière d'y parvenir est certainement

ce décret «missions de l'enseignement». Il (re)définit les objectifs généraux de l'école et est d'application, du moins pour la majorité de ses articles, dès le 1er septembre 97. Ces objectifs sont : promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves; amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle; préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures; assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

 Ce décret oblige les écoles à établir un projet d'établissement exposant à la fois les objectifs pédagogiques poursuivis, les méthodes éducatives et les choix des méthodes qui sont appliquées dans l'école. Il définit aussi clairement les droits et les devoirs de chaque élève (par exemple : le droit de s'inscrire dans l'école de son choix sur base d'une information qui doit se faire à l'ins-

cription par le chef d'école sur les méthodes, les valeurs et les règles appliquées dans l'école; l'obligation de s'inscrire le premier jour ouvrable de septembre sauf en cas de seconde session, toute inscription tardive devant être justifiée et même autorisée par le ministre si elle se fait après le 30 septembre; les absences

non justifiées sont sanctionnées; chaque élève a un droit de recours contre toute décision d'échec non justifiée par le chef d'école...). Le décret demande à nos écoles de faire de nos enfants, des êtres équilibrés, compétents, responsables et égaux.

En outre, savez-vous que ce décret permet aux écoles d'aménager l'horaire de la semaine pour faire des activités regroupant plusieurs disciplines ! Qu'il les encourage à privilégier les activités de découverte, de production et de création; de partir de la pratique pour arriver ensuite à la théorie. Qu'il les incite aussi bien à varier les méthodes pédagogiques en tenant compte de la diversité des élèves et des besoins de chacun que de recourir aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. Enfin, ce décret suscite encore le goût de la culture et des activités sportives.

Ce texte est une véritable mine d'or si on veut en tenir compte. Tout est une question de volonté et surtout de volonté de politique éducative. C'est aussi une question de dialogue entre tous les acteurs de l'école : les équipes enseignantes, le pouvoir organisateur (PO, le collège des bourgmestres et échevins dans le cas des écoles communales) et les

parents. C'est l'ouverture sur le monde extérieur qui permettra la traduction dans l'école, des termes du décret. Cela suppose l'existence d'un lieu de concertation réelle. Ce lieu de concertation est également prévu dans le texte du décret; il s'agit du «conseil de participation», le véritable moyen de démocratiser l'école. Ce conseil doit être mis en place pour le 1er janvier 98. Les modalités de création sont prévues dans les articles 69 et suivants du décret. Ce conseil doit comprendre des membres de droit (des délégués du PO, de la députation permanente, le chef d'école), des représentants du personnel enseignant, des représentants des parents et des représentants du personnel administratif et ouvrier (là où il y en a).

Cependant, tous les germes d'une bonne application du décret ne nous semblent pas encore être présents à Walhain. Les derniers événements de la rentrée scolaire 97-98 sont autant de faits peu propices au développement d'un climat favorable à la réflexion pédagogique, comme le demande le décret.

En voici quelques exemples : refus ferme du PO pour l'engagement d'une personne de plus pour les activités de découvertes à l'extérieur et la semaine au vert. Suppression du cours de néerlandais dans les 3 écoles, pour les enfants de la 1ère à la 4ème primaire. Tout le monde connaît les très mauvaises conditions dans lesquelles se font la

désignation d'un nouveau chef d'école : non seulement, cette désignation a lieu au milieu d'un trimestre et a entraîné des changements de postes entre les membres du personnel enseignant, mais de plus, nul ne sait si les choses vont rester en l'état actuel. Personne, enfin, ne peut prévoir les conséquences à plus ou moins long terme de la situation conflictuelle dans laquelle se trouvent le PO et un membre de son personnel qui revendique la place de directeur à partir du 1er novembre 97. Ce conflit, à connotation hautement politique, risque malheureusement de perturber encore longtemps la vie, l'ambiance et la sérénité de nos écoles.

Enfin, le plus grave : lors d'une rencontre en septembre avec les comités de parents des écoles de l'entité, les autorités communales n'ont pas reconnu l'urgence de la création du «conseil de participation», prétendant qu'il fallait attendre des consignes de la part de la Communauté française à ce sujet ! Or, les choses sont claires, la composition et les objectifs de ce conseil de participation sont limpides, dans le texte d'un décret déjà paru.

Les écoles de l'entité de Walhain seront-elles, en toute illégalité, à la traîne ? Peut-on encore parler d'une gestion en bon père de famille de la part du pouvoir organisateur des écoles ?

Agnès Namurois

ESPRIT DE CLOCHER

Esprit, es-tu là ?

Apparemment toujours pas pour la rénovation (c'est un euphémisme) du clocher de la cure de Tourinnes. Il y avait pourtant bel et bien 3.043.066 francs prévus au budget...1996 pour ces travaux de réfection indispensables ! Le clocher du mur d'enceinte actuel a plus de deux siècles et une Histoire, mais il semble ne représenter qu'un tas de vî tchinisses non rentables pour nos actuels dirigeants. En tout cas, on ne perçoit pas vraiment chez ces derniers cette passion active pour le patrimoine culturel, excepté -mais c'est presque une obligation-, à l'occasion de la très médiatique Journée du Patrimoine, qui coïncide avec notre non moins fameuse Foire aux Potirons.

Sans prendre de gros risques, nous parierions bien que ces travaux de rénovation -et d'autres encore- auront lieu dans la perspective *croustillante* des prochaines élections communales (octobre 2000) puisque nous venons de franchir la mi-législature. Nous pouvons donc espérer voir un nouveau clocher d'ici une année. Il en va aussi et surtout de la sécurité publique : chute régulière d'ardoises, poutres qui ne tiennent plus que «par l'entremise du Saint-Esprit».

Dire qu'il y a quelques années, il ne manquait qu'une dizaine d'ardoises; maintenant, il en manque des milliers et l'une d'entre elles risque bien d'être beaucoup plus douloureuse que prévu...

Vincent Lethé

Adieu bacs à sable en plastique, cabanes aux clous rouillés, toboggans en alu, camps retranchés en ciment, bienvenue aux aires de jeu naturelles; plus que naturelles : *vivantes*. Grâce à un arbre : le saule. Si souple et vigoureux, qu'il devient sous vos mains cabane, maison, tepee indien, igloo, palissade, haie ou tunnel.

La recette ? Extrêmement simple : récoltez dès maintenant (novembre à avril) lors des élagages, des branches de deux ans minimum et de 12 centimètres de diamètre maximum que vous débarrasserez de leurs pousses latérales; en effet, seules les tiges non ramifiées reprennent bien. Si vous ne les plantez pas de suite, veillez en les stockant à les protéger surtout du soleil (endroit ombragé) et du gel (enterrez la base). Plantez-les selon votre imagination et surtout

celle de vos enfants qui font de redoutables architectes dans ce domaine. Enfoncez-les en respectant les profondeurs suivantes : 20 cm pour des tiges dépassant de 25 à 30 cm, 30 cm pour des tiges de 30 à 70 cm, 40 cm pour des tiges de 80 cm à 1,60 m, 50 cm pour des tiges de 1,70 à 2,30 m, 60 cm pour des tiges de 1,80 m à 3 m, et enfin 70 cm pour des tiges de 3 à 4



m. Pensez que vos tiges vont grossir; n'en plantez donc pas plus de 4 ou 5 au mètre courant. Les jeux créatifs en saule vivant ne connaissent presque aucune limite : tente d'indien (tepee) de 4 m de haut, igloo à la coupole verte en guise de toiture, tunnel dont les parois seront des tiges plantées en arc de cercle et dont les deux extrémités prendront racine, palissades droites ou obliques à tresser, haies plantées en biais en

forme de croisillons, portiques, etc. Seule pré-caution, lors du premier été, par temps sec prolongé, il faut arroser modérément la base de vos constructions de saule, par exemple à l'aide d'un vieux tuyau d'arrosage percé de petits trous sur sa longueur. A l'automne suivant, vous pouvez commencer à tresser et entremêler les pousses d'un an pour consolider et parachever l'ensemble. Dernière et utile précision : nous avons déjà expérimenté la recette.

Pour davantage de renseignements, contactez-nous ou consultez le remarquable ouvrage "Les nouveaux espaces de jeux naturels" de Richard Wagner (pas le compositeur), coll. Terre Vivante.



Véronique RIBAUVILLE
et Vincent LETHÉ

Certaines personnes se plaignent régulièrement d'être dérangées, voire agressées par le bruit des mobylettes, quand ce n'est pas par la présence-même des jeunes rassemblés en différents endroits de la commune, à la nuit tombée. Pour ces personnes, ces jeunes qui, semble-t-il, ne fréquentent ni club sportif, ni mouvement de jeunesse, ni atelier créatif ou musical, susciteraient un certain climat dit d'insécurité. Insécurité routière tout d'abord, mais aussi insécurité par leur présence groupée, donc d'em-blée ressentie comme suspecte.

Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agit en aucun cas pour nous de justifier les bruyants regroupements et encore moins de vouloir proposer une quelconque occupation "de force" à ces jeunes qui, quand on leur parle, avouent un terrible ennui. Et plus l'ennui augmente, moins on lui trouve de solutions.

ET NOS JEUNES ?



Or, qu'est-il proposé à ces jeunes auxquels il peut arriver (même à Walhain) d'être en décrochage scolaire, au chômage, en rupture familiale, etc ? Rien ou si peu. Il existe bien un projet de PISQ (petite infrastructure sociale de quartier : panneaux de basket, engins pour roller, tables de ping-pong), mais sans encadrement, et rien qu'à Nil-Saint-Vincent. La plaine de jeux de Tourinnes, régulièrement vandalisée, est ouverte à tous vents et ses plantations sont dévastées, quand elles ne sont pas rasées par facilité, tradition communale oblige; on pourrait pourtant y installer quelques engins pour roller sur 2 des terrains de tennis qui semblent à l'abandon.

Aucune structure adaptée n'existe ailleurs dans la commune, où d'autres espaces pourraient bien être aménagés pour les jeunes. Une Maison des Jeunes "Terroir Vivace" ainsi qu'une radio locale du même nom existaient bien il y a quelques années, mais ont disparu. "Avant, les jeunes

allaient très bien sans tout ça" répondront certains adultes. C'est méconnaître les bouleversements qui agitent notre société.

ET NOS JEUNES ?

Suite

Nous ne jetterons pas la pierre — pour une fois — à nos dirigeants qui semblent tellement loin de ces préoccupations, car il n'existe pas de solution miracle. Nous voulons par contre apporter quelques correctifs et insuffler l'amorce d'un dialogue dans la perspective d'une responsabilisation et d'un encadrement approprié de ces jeunes. Outre l'intéressante proposition d'une Conseillère Communale de Vivre de relancer le Conseil Communal des Jeunes, pourquoi ne pas instaurer une Commission Consultative de la Jeunesse afin de rencontrer leurs

demandes et, moyennant subvention de la Communauté Française, créer un Relais Infor-Jeunes, voire engager un éducateur de rues comme cela se fait avec un certain succès, dans d'autres communes du Brabant Wallon. Du rêve éveillé ? Rassurez-vous, ces actions positives sont un investissement à long terme, et ne mettent en aucun cas ces communes en faillite. Mais cessons de rêver, nous ne participons pas (encore) à une majorité communale.

Jean-Michel VINCART et
Vincent LETHÉ



Nos lecteurs trouveront par-ci par-là, et s'en délecteront sans doute, émaillant nos propos, quelques réflexions et citations du mayer (ou des plus éminents représentants de la majorité), le plus souvent prononcées dans ce haut lieu du folklore, le Temple de la Langue en Bois, où se déroulent les épisodes hystérico-comiques encore appelés par certains les Conseils Communaux.

De notre Bourgmestre à un membre de sa majorité qui hésite sur le vote à émettre concernant la proposition du Collège instaurant une taxe sur l'épandage de lisier des porcs flamands :

"Vous n'êtes pas obligé de voter pour; vous pouvez aussi vous abstenir..."

Et dire que le conseiller concerné ne l'a même pas remercié pour cette faveur démocratique exceptionnelle !

Que se passe-t-il dans la majorité ?

La majorité absolue détenue par les Intérêts Communaux serait-elle en train de se fissurer ? Ou aurait-elle décidé de s'essayer aux joies grisantes de la démocratie interne ? Force en tous cas est de constater que, depuis la rentrée de septembre, la majorité ne pratique plus systématiquement le vote monolithique.

Lors du conseil communal du 8 septembre déjà, certains membres de la majorité n'avaient pas approuvé la proposition du Collège échevinal visant à instaurer une taxe sur l'épandage de lisier flamand. Ce scénario se répéta lors du conseil communal du 27 octobre : le décompte des votes secrets révèle qu'un conseiller de la majorité s'est abstenu sur la désignation d'un nouveau directeur d'école.

La majorité se montra également divisée sur deux propositions de l'opposition (Vivre) visant, l'une, à recréer un conseil communal des jeunes, et l'autre, à instaurer un droit d'interpellation des citoyens. Bien sûr, il ne s'agissait pas de propositions du Collège. Mais elles furent adoptées contre l'avis du Bourgmestre, qui fut chaque fois mis en minorité !



On faillit bien voir aussi le Collège se déchirer sur une proposition du Bourgmestre, concernant le règlement financier d'un problème de réfection urgente de voirie géré pendant les vacances par l'échevin Marchand, faisant fonction de Bourgmestre. Dans une intervention très critique, l'échevin Decelle

annonça qu'il voterait contre, en désapprobation de la procédure administrative suivie. Ce n'est qu'en faisant de ce vote une question de confiance à l'égard de l'échevin Marchand, que le Bourgmestre parvint à ressouder sa majorité.

Certes, ces événements ne sont pas négatifs en soi. Les écologistes sont d'ailleurs favorables à la libre expression politique de chaque mandataire, dans le respect des engagements pris. Mais la majorité ne nous avait pas habitués à de telles manifestations de divergences. Ce changement, s'il se confirme, pourrait donc s'avérer significatif de divisions plus profondes. Effet des récentes condamnations en justice ? Ou prémisse de positionnements préélectorales ? Allez, courage les IC : plus que trois ans à tenir...

Danielle Gallez et Christophe Legast

La saga de la place publique de Perbais

Vous n'avez pas assisté au conseil communal du 8 septembre dernier ? Mal vous en a pris, car vous avez manqué un morceau d'anthologie communale comme on n'en fait plus.

Tout a commencé par l'acquisition par la commune du terrain de captage situé le long de la Grand'rue de Perbais. Le Collège échevinal rendait enfin publiques ses intentions : y créer LA place publique de Perbais, faisant fi de notre propre projet consistant, plan et pétition à l'appui, à créer une telle place en face de «la Forge» dans le cadre d'un important projet de lotissement situé au centre de Perbais. Tollé des conseillers Vivre qui estiment avoir été dupés dans la mesure où la promesse leur avait été faite avant les vacances de ce que les deux projets seraient examinés parallèlement. Après un long débat houleux et une suspension de séance, le terrain est finalement acquis avec le soutien de l'opposition en raison de son prix avantageux, et sans préjudice du choix du lieu d'implantation de la future place.

 Vient ensuite la proposition de Vivre de soumettre le projet de place de Perbais à l'avis de la CCIG (Commission consultative d'intérêt général), conformément au souhait des signataires de la pétition. Accord du Bourgmestre pour la consulter, mais uniquement sur le projet de «Place du Captage». Nouveau tollé de l'opposition, qui

estime que sa demande est détournée, puisque sa proposition visait notre projet de «Place de la Forge». Les vifs échanges et la mauvaise foi du Collège faillirent pousser certains membres de l'opposition à claquer la porte. Ils firent bien de rester puisqu'ils obtinrent en définitive, même si ce fut aux forceps, que les deux projets soient soumis ensemble à la CCIG. A noter que le fair-play de la majorité fut à nouveau mis en cause lors de l'approbation du procès-verbal, dans la mesure où il ne mentionnait pas explicitement la dualité de cette décision.



Le Collège a donc finalement consenti, non sans peine, à l'évaluation contradictoire par la CCIG que nous réclamions depuis des mois. Ne soyons toutefois pas dupes : cette concession n'en est pas vraiment une, car entre temps, d'une part, le permis de lotir a été accordé pour la vaste prairie en face de la Forge, sans intégrer notre projet de place publique, et que d'autre part, le terrain de captage a été acquis par la commune. L'évaluation des deux projets sera donc inévitablement faussée. Dommage pour la transparence démocratique, même si, quel que soit le projet choisi, notre proposition aura au moins eu le mérite de conduire à la création d'une place publique à Perbais, pour le plus grand bien de l'épanouissement du village et la qualité du cadre de vie de ses habitants. Pour nous, c'est cela seul qui compte ...

Christophe LEGAST



Un confrère sur la place ?

Bienvenue à la moitié extérieure des pages (*) du tout nouveau et rutilant journal de Vivre. Bigre ! Il fait furieusement penser à l'ouverture d'une campagne électorale...

(*) : Les autres ne concernent pas l'entité de Walhain.

De notre Bourgmestre au sujet de l'avis du seul habitant de Walhain (!) à avoir réagi à l'enquête publique concernant le Plan Wallon des Déchets «Horizon 2010» (et non 2000, comme le dit le Bourgmestre, qui ne parvient décidément pas à dépasser le court terme, rivé sans doute sur la prochaine échéance électorale) :

«Je ne condamne pas cette remarque...».



Sans commentaire, surtout après ses derniers déboires judiciaires.

De notre Bourgmestre à propos de notre pétition «Pour ou contre une place de village à Perbais», signée par 121 Perbaisiens (115 pour, 6 contre) :



“Certains ont refusé de signer”, puis : “Qui refuserait l’idée d’une place ?”, enfin : “Les signatures ont été arrachées; on a même fait signer des nourrissons ! ”

On n’est pas à une contradiction, ni à une énormité près, mais les Perbaisiens apprécieront...

Prix orange

Bravo à l’association des Amis du château de Walhain pour leurs efforts menés depuis de nombreuses années en vue de conserver et mettre en valeur ce prestigieux vestige moyenâgeux de notre glorieux passé. L’inauguration du chemin du château et la fête médiévale des 12 et 14 septembre derniers ont permis d’en raviver le souvenir.



Au fait, saviez-vous que les châteaux forts de plaine sont rarissimes ?



Prix orange

Heureusement que quelques citoyens et mandataires désintéressés prennent à coeur de lutter contre les outrages du temps et de l’indifférence, voire des tracasseries, du Collège échevinal pour préserver notre patrimoine historique.

Prix citron

Haro sur l’absence d’affichage annonçant le conseil communal du 8 septembre. Déjà que d’habitude, il faut scruter les panneaux officiels pour essayer d’apercevoir si un avis à la population n’annonce pas un prochain conseil, tant ces affiches et leurs caractères d’imprimerie sont de dimensions réduites. Comme si tout était fait pour que personne ne les remarque, par crainte sans doute, que trop de monde vienne assister aux épiques séances du conseil.



Mais, cette fois-ci, rien, le vide, le néant. Il s’agit pourtant d’une modalité essentielle de la démocratie, puisque cette obligation légale doit permettre aux citoyens de contrôler leurs élus.

Nous, plus rien ne nous étonne...



Prix citron



A toutes et à tous nous présentons à l’occasion des fêtes de fin d’année, nos meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l’année prochaine.

La rédaction et la locale Ecolo de Walhain.



De notre Bourgmestre aux conseillers de l’opposition qui viennent de demander une suspension de séance pour décider du vote à donner sur l’acquisition du terrain de captage de Perbais :

“Je vous rappelle que la loi communale vous interdit de vous concerter avec des personnes extérieures au Conseil”

Vérification faite, une telle disposition légale n’existe que dans l’imagination débordante du plus haut mandataire de notre commune !

LE COIN DES GOURMETS

Un Hachis Parmentier, sans vache folle.

Mettre dans le fond du plat (allant au four) des blancs de poireaux -et même un peu de verts, qui sont si bons (et c'est pas parce que c'est nous qui le disons)- cuits à la vapeur dans une casserole avec un peu de beurre.

Recouvrir d'une couche de purée de bonnes pommes de terre, elle-même recouverte d'une couche de mélange de hachis de volailles (restes de poulet ou de dinde) avec un peu de haché de porc pour le moelleux. Recommencer avec des poireaux et la purée de pommes de terre, bien lisser le dessus, le parsemer de petits morceaux de beurre, et le passer au four bien chaud quelques instants.

Les inconditionnels auront bien-sûr ajouté leurs petits grains de sel aux poireaux.
Servir avec une bonne salade de doucettes au vinaigre de cidre doux.

Jaqueline Foret

ECOLO WALHAIN PROPOSE :

Comme vient la marée, le trafic dans Tourinnes dû à la sortie 10 de l'autoroute augmente lentement mais sûrement. Le mot lentement n'est d'ailleurs pas bien choisi pour caractériser le comportement de certains automobilistes qui ne perçoivent pas bien, sans doute, l'endroit où prend fin l'autoroute. Ceux-là continuent impétueusement sur leur lancée, avec les dangers que cela risque d'entraîner pour les riverains et les autres usagers de la voie publique. Faudra-t-il attendre un accident (*) dramatique pour que les mesures de ralentissement soient prises ? Là, et dans toutes les lignes droites de l'entité, d'ailleurs...

Nous rappelons que nous avons déjà proposé un aménagement au carrefour Ourdons-Maïeur. Et, connaissant d'avance le niveau de considération de nos autorités pour la sécurité de tous à Walhain, nous compléterions bien ce projet d'un aménagement similaire au carrefour Cure-Maïeur... Que le Collège se rassure, il ne s'agit pas de placer une chicane ou des casse-vitesse qui exigeraient qu'il engage sa responsabilité, mais bien d'un aménagement «en plateau surélevé». Tiens ! Mais voilà une matière qui pourrait utilement être traitée en CCIG...

(*) : Un lotissement -par ailleurs encore un projet perfectible- est en effet prévu le long de la rue du Maïeur; et qui dit lotissement, dit enfants...

Pierre Pochet

Savez-vous que...

A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine. C'est le moment que choisissent la plupart des gens pour planter leurs haies. Mais saviez-vous qu'en ce qui concerne la clôture végétale des parcelles bâties en zone d'habitat à caractère rural et agricole, comme c'est le cas à Walhain, celle-ci doit être **obligatoirement** constituée d'une haie-vive d'espèces régionales, c'est-à-dire à l'exclusion des résineux tels que thuyas, cyprès, taxus etc qui sont d'un faible intérêt tant esthétique qu'environnemental et d'une plus courte espérance de vie. C'est bien une des rares circulaires ministérielles intéressantes signées par Melchior Wathelet lors de son passage à la Région Wallonne.

Le saviez-vous ?

De notre Échevin de la Jeunesse sur la proposition de l'opposition de relancer le conseil communal des jeunes, interrompu depuis deux ans :

“Je ne l'ai pas reconduit en 1995 car j'ai été déçu par les demandes des jeunes, notamment en matière de sécurité routière (casse-vitesse,...). Après ce qui s'était passé, ce n'était pas très opportun”

Encore un p'tit dernier pour la route :

En effet, si les jeunes se mettent à faire des propositions à leur propre Échevin maintenant, où va-t-on ? Surtout en matière de sécurité routière, quand on connaît la susceptibilité des autorités communales sur ce sujet. Non vraiment, ce n'est pas sérieux !